

# **Ecole Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie**

## **Mise en place d'un observatoire**

**dans le cadre d'une collaboration avec  
l'Association des Anciens Elèves de l'ENSSAT**

juin 2006

### **Préambule**

L'ENSSAT réalise périodiquement des enquêtes concernant le placement des ingénieurs formés par l'école, en particulier des jeunes diplômés. Au-delà de l'observation brute des résultats, constituant un élément d'appréciation des « performances » de l'école, les enseignements tirés de ces enquêtes se révèlent de plus en plus importants pour évaluer et améliorer l'adéquation de la formation aux caractéristiques des secteurs professionnels classiques ou émergents. Afin de mieux répondre à ce besoin, l'école met en place un observatoire adapté, notamment fondé sur une collaboration avec l'AAEE.

### **Définition de l'observatoire**

Le champ d'investigation de l'observatoire de l'ENSSAT concerne principalement l'emploi occupé par les diplômés et les stages de fin d'études, mais il est susceptible d'être étendu à des sujets plus généraux présentant un intérêt pour l'école et ses diplômés (évolutions des secteurs professionnels et des métiers, marchés de l'emploi, attractivité de spécialités de formation en émergence, corrélation avec des filières de recrutement etc.). Plus largement, l'observatoire s'inscrit dans une logique de coopération avec des structures analogues (université, collectivité publique, etc.).

En termes opérationnels, l'observatoire est une cellule rattachée à la Direction de l'ENSSAT, fonctionnant sous la responsabilité et le pilotage d'un membre du personnel de l'école nommé par le Directeur et animée dans le cadre d'une relation étroite avec un membre de l'AAEE nommé par le Président de cette association. Il s'appuie en outre sur les services de l'école (Administration / secrétariat, Service Technique / cellule applications, Scolarité, Communication). Les coûts de fonctionnement donnent lieu à une ligne budgétaire dans le budget de l'ENSSAT et le cas échéant dans celui de l'AAEE. Les actions de l'observatoire et le budget associé sont définis annuellement. Les données recueillies par l'observatoire dans le cadre de la collaboration entre l'ENSSAT et l'AAEE sont à la disposition des deux parties. La production et la diffusion des documents conçus à partir de ces données (quels qu'en soient les supports) peuvent être à la charge de l'ENSSAT (diffusion vers des collectivités des institutions, etc.), de l'AAEE (diffusion vers des entreprises, les diplômés, etc.), ou à charge répartie entre l'ENSSAT et l'AAEE selon les objectifs.

Afin d'assurer une cohérence avec les objectifs de l'observatoire, celui-ci est le point d'entrée des offres d'emplois adressées à l'ENSSAT.

### **Termes de la collaboration entre l'ENSSAT et l'AAEE**

La mise en place de l'observatoire sur les bases définies ci-dessus est adoptée par le Directeur de l'école et par le Président de l'association. Elle rentre en application à la date de signature de ce document. Il est entendu que l'ENSSAT et l'AAEE pourront convenir à tout moment d'évolutions qui en amélioreraient l'efficacité.

La collaboration peut aussi être dénoncée à tout moment par l'ENSSAT ou l'AAEE. Toutefois, toute action engagée conjointement devra être menée à son terme selon le cahier des charges préalablement fixé.

Lannion, le 29 juin 2006

Le Directeur de l'ENSSAT

Le Président de l'AAEE

J. CRESTEL

C. SEUREAU